



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph
22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance
37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

Abbé Anthony Romanens
☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian
☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)
☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)
☎ : 06 88 25 04 46

SOMMAIRE

Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X.....	1-2
L'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres	3-5 et 8-10
Calendrier du mois	6-7
Pèlerinage à Lourdes 2018	11
Annonces.....	12

Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X

fsspx.actualités

Le quatrième Chapitre général de la Fraternité s'est déroulé du mercredi 11 juillet au samedi 21 juillet 2018 au Séminaire international Saint-Pie X d'Ecône (Suisse). Ci-après nous portons à votre connaissance différents communiqués de la Maison générale.

11 JUILLET – ELECTION DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

Le 11 juillet 2018, le 4^e Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X qui se tient jusqu'au 21 juillet au Séminaire Saint-Pie X d'Ecône (Suisse), a élu l'abbé Davide Pagliarani Supérieur général pour 12 ans.

De nationalité italienne, le nouveau Supérieur général est âgé de 47 ans. Il a reçu le sacrement de l'Ordre des mains de Mgr Bernard Fellay, en 1996. Il a exercé son apostolat à Rimini (Italie), puis à Singapour, avant d'être nommé supérieur du district d'Italie. Depuis 2012, il était directeur du Séminaire Notre-Dame Co-rédemptrice de La Reja (Argentine).

Après avoir accepté sa charge, l'élu a prononcé la Profession de foi et le Serment antimoderniste. Chacun des membres présents est allé ensuite lui promettre respect et obéissance, avant le chant du Te Deum en action de grâces.

11 JUILLET – ELECTION DES ASSISTANTS GÉNÉRAUX

Le nouveau Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Davide Pagliarani, et les 40 autres capitulants ont décidé de procéder à l'élection des deux Assistants généraux, en fin de journée.

Le 1^{er} Assistant élu est Mgr Alfonso de Galarreta, évêque auxiliaire de la Fraternité Saint-Pie X, de nationalité espagnole. Agé de 61 ans, il a été ordonné prêtre en 1980 à Buenos Aires, en Argentine, où il a longtemps vécu. Il a dirigé le Séminaire Notre-Dame Co-rédemptrice de La Reja (Argentine), ainsi que la Maison autonome d'Espagne et du Portugal. Il fut 2nd Assistant de 2002 à 2006. Il résidait jusqu'à présent à Genève (Suisse).

Le 2nd Assistant élu est l'abbé Christian Bouchacourt, de nationalité française. Agé de 59 ans, il a été ordonné prêtre en 1986 par Mgr Lefebvre. Longtemps en poste à Paris, en particulier à Saint-Nicolas du Chardonnet, il fut supérieur du district d'Amérique du Sud, avant d'être nommé en 2014 supérieur du district de France. (...)



16 JUILLET – NOMINATION DU NOUVEAU SUPÉRIEUR DU DISTRICT DE FRANCE ET DU NOUVEAU SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ÉCÔNE

Ce 16 juillet 2018, l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, a nommé l'abbé Benoît de Jorna supérieur du district de France. Agé de 66 ans, il fut supérieur du district de France de 1994 à 1996, avant de devenir directeur du Séminaire Saint-Pie X d'Écône. Il avait été auparavant en poste à Paris, ainsi qu'au Séminaire Saint-Curé d'Ars de Flavigny.

L'abbé Bernard de Lacoste lui succède à la tête du Séminaire Saint-Pie X d'Écône. Agé de 38 ans, il était depuis deux ans professeur de théologie morale et de droit canon au séminaire. Auparavant il avait été professeur de philosophie à l'école Saint Joseph-des-Carmes à Montréal-de-l'Aude, puis avait dirigé l'école Saint-Bernard en région parisienne.

20 JUILLET – ÉLECTION DE DEUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Le Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X a élu deux Conseillers généraux pour faire partie du Conseil de Monsieur le Supérieur général, l'abbé Davide Pagliarani, conformément au droit commun de l'Eglise.

Il s'agit de Mgr Bernard Fellay, ancien Supérieur général (1994-2018) et de Monsieur l'abbé Franz Schmidberger, ancien Supérieur général (1982-1994) et actuel directeur du séminaire Herz Jesu de Zaitzkofen (Allemagne).

21 JUILLET – ADRESSE DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

A l'issue de son Chapitre général, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X rappelle l'importance et l'actualité de la déclaration de son fondateur Mgr Marcel Lefebvre du 21 novembre 1974, – plus de 50 ans « d'autodémolition de l'Eglise » permettent d'en apprécier toute la justesse. Aussi la Fraternité la fait-elle sienne dans son intégralité. « *Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions néces-*

saires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. (...) Aucune autorité même la plus élevée dans la hiérarchie ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis vingt siècles. (...) C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi et les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile, en attendant que la vraie lumière de la tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle ».

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X entend poursuivre son but principal qui est le sacerdoce tel que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a voulu, et à l'orienter toujours vers ce qui est essentiellement sa raison d'être : le saint Sacrifice de la Messe. Elle est animée des mêmes sentiments que saint Pie X, son saint patron : « *Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être et que, avec le secours divin, Nous ne serons rien d'autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre de Dieu qui nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts ; leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi si l'on nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : Restaurer toutes choses dans le Christ.* » (E *supremi apostolatus*, 4 octobre 1903)

Forte de la même foi et de la même espérance que ce saint pape, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, par sa prédication et par ses œuvres, revendique pour Notre Seigneur Jésus-Christ la plénitude de son domaine sur tous les hommes et sur toutes les nations, de sorte que ses droits et son autorité soient reconnus par tous avec vénération. C'est pourquoi elle continue d'œuvrer pour le triomphe du Christ-Roi et invite toutes les âmes de bonne volonté à se joindre à elle dans cette entreprise surnaturelle exaltante.

Cœur douloureux et immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous. Ecône, le 21 juillet 2018

Il y a trente ans, l'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres

fssexp.actualités

Ce présent article fait suite à celui du même titre, donné dans La Couronne de Marie du mois de juillet 2018.

LE PROTOCOLE DU 5 MAI

LA RENCONTRE des experts a lieu du mardi 12 avril au jeudi 14 avril 1988 à Rome. En présence du Père Benoît Duroux o.p., qui joue le rôle de modérateur, don Fernando Ocariz, théologien, et don Tarcisio Bertone, canoniste, font face à l'abbé Bernard Tissier de Mallerais, théologien, et Patrice Laroche, canoniste. Les bases d'un accord sont définies et immédiatement soumises à Mgr Lefebvre. Celui-ci ne cache pas son contentement. Dès le 15 avril, à la lecture du procès-verbal établi par le Père Duroux, il écrit d'Albano au cardinal Ratzinger qu'il est très heureux que « nous nous acheminions vers un accord ».

Mgr Lefebvre se félicite de l'érection de la Fraternité Saint-Pie X comme Société de vie apostolique de droit pontifical, jouissant d'une pleine autonomie et capable de former ses membres, d'incardiner ses clercs et d'assurer la vie commune de ses membres. De plus, selon les termes du procès-verbal qui servira de protocole d'accord, Rome accorde « une certaine exemption par rapport aux évêques diocésains pour ce qui concerne le culte public, la cura animarum et les autres activités apostoliques ». La juridiction à l'égard des fidèles sera conférée soit par les Ordinaires des lieux soit par le Siège apostolique. Une Commission romaine sera constituée par les soins du Saint-Siège, et seulement « un ou deux membres appartenant à la Fraternité » y siègeront. Le document mentionne enfin que, « au niveau pratique et psychologique, on envisage l'utilité de la consécration d'un évêque membre de la Fraternité ». Les propositions de Mgr Lefebvre ont été pour l'essentiel entendues.

Aussi se réjouit-il vivement, dans sa lettre au cardinal Ratzinger, d'avoir enfin un successeur dans l'épiscopat. Mais, observe-t-il, « un seul évêque aura bien de la peine à suffire à la tâche, ne serait-il pas possible d'en avoir deux, ou au moins qu'il soit prévu la possibilité d'en augmenter le nombre d'ici six mois ou un an ? » Il glisse également une idée promise à un bel avenir : à l'occasion de cet accord, « ne serait-il pas souhaitable que soit accordée à tous les évêques et les prêtres la possibilité d'utiliser les Livres liturgiques de Jean XXIII ? » Il faudra attendre presque

vingt ans pour que soit reconnu à tous les prêtres du monde catholique le droit d'utiliser la liturgie d'avant le Concile...

LA SIGNATURE

Enfin, Mgr Lefebvre accepte le principe et la teneur d'une courte déclaration doctrinale, bien qu'à l'origine il n'en fut pas question. Il en envoie le texte le jour même, 15 avril 1988. C'est, à quelques détails près, ce même texte qu'il viendra signer trois semaines plus tard à Rome, le 5 mai. Il consiste en cinq points :

« Nous promettons d'être toujours fidèles à l'Eglise catholique et au Pontife romain, son Pasteur suprême, Vicaire du Christ, Successeur du bienheureux Pierre dans sa primauté et Chef du corps des évêques ;

« Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* du Concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due ;

« A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique ;

« Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la Messe et des Sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des Sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II ;

« Enfin nous promettons de respecter la discipline commune de l'Eglise et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de Droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière ».

Entre le 15 avril et le 5 mai, Mgr Lefebvre estime avoir obtenu un bon accord et assuré la stabilité et la pérennité de son œuvre. Enthousiaste, il écrit à l'un de ses prêtres le 20 avril que les pourparlers « semblent s'orienter vers une solution acceptable qui nous accorderait ce que nous avons toujours demandé. Il est difficile de ne pas voir l'action de Notre-Dame de Fatima dans ce recul de Rome. Je dois bientôt me rendre à Rome pour signer les accords définitifs, si rien n'est changé à ce qui a été conclu la semaine dernière ».

C'est ainsi qu'il participe le 4 mai à un ultime colloque à Albano, près de Rome, et qu'il signe le 5 mai la déclaration du protocole d'accord, en la fête de saint Pie V. Le jour même, il écrit au pape Jean-Paul II pour le remercier des initiatives qu'il a bien voulu prendre et qui « ont abouti à une solution acceptable de part et d'autre ». Le document qu'il vient de signer pourrait, estime-t-il, « être le point de départ des différentes mesures qui nous rendraient la légalité dans l'Eglise : la reconnaissance légale de la Fraternité comme société de droit pontifical, l'utilisation des livres liturgiques de Jean XXIII, la constitution d'une Commission romaine et autres mesures indiquées

dans le protocole d'accord ». Tout reste encore à faire. Il assure le Souverain Pontife que « les membres de la Fraternité, et toutes les personnes qui lui sont moralement unies, se réjouissent de l'accord, et en rendent grâce à Dieu et à Vous-même ».

Un communiqué de presse est préparé pour le 7 mai, ainsi qu'une nouvelle lettre au pape pour entrer dans le détail des prochaines étapes. Mais après une mauvaise nuit, le lendemain, vendredi 6 mai, Mgr Lefebvre se rétracte. Que s'est-il passé ?

UN MALAISE, UNE DÉCEPTION, DES DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT

Jusqu'au bout, Mgr Lefebvre a cru qu'il pouvait signer ce texte et faire confiance à ses interlocuteurs pour obtenir au moins un successeur et garantir la pérennité de son œuvre. Le point essentiel est d'obtenir si possible une ou des consécrations épiscopales avec l'autorisation du Saint-Siège. Le protocole d'accord que Mgr Lefebvre accepte de signer le 5 mai 1988 prévoit que « pour des raisons pratiques et psychologiques, apparaît l'utilité de la consécration d'un évêque membre de la Fraternité » (n°5, 2). Aucune date n'est prévue. Mais surtout, au moment de la signature du protocole, le cardinal Ratzinger remet à Mgr Lefebvre une lettre, datée du 28 avril 1988, qui sème le trouble et la déception dans l'esprit de l'homme d'Eglise.

Dans cette lettre, le Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi écrit que la nomination d'un évêque « ne pourrait toutefois pas intervenir dans l'immédiat, ne serait-ce qu'en raison de l'établissement et de l'examen des dossiers ». Or, on l'a vu, Mgr Lefebvre tient beaucoup à ce que l'on ne tarde plus. Lors des discussions de la mi-avril à Rome, il a été demandé que cette consécration épiscopale d'un prêtre issu de la Fraternité puisse intervenir dans un délai très proche, comme il l'avait mentionné dans sa lettre à Jean-Paul II, le 20 février précédent. L'urgence de la nomination d'un successeur est d'abord motivée par « le grand âge de Mgr Lefebvre et l'épuisement physique qu'il ressent depuis quelques mois » (Note au sujet de l'épiscopat dans la Fraternité, annexée au procès-verbal du 15 avril 1988). Ce qui a été accordé du bout des doigts (« l'utilité de la consécration d'un évêque ») est remis à une date inconnue.

On comprend donc pourquoi Mgr Lefebvre écrit dès le 6 mai au cardinal Ratzinger ces lignes qui en disent long sur son état d'esprit : « Hier, c'est avec une réelle satisfaction que j'ai apposé la signature au protocole élaboré les jours précédents. Mais vous avez pu vous-même constater la profonde déception à la lecture de la lettre que vous m'avez remise m'apportant la réponse du Saint Père au sujet de la consécration épiscopale. Il m'est pratiquement demandé de reporter la consécration à une date ultérieure non fixée. Ce serait la quatrième fois que je remettrais la date de la consécration à plus tard. La date du 30 juin a été bien indiquée dans une de mes lettres précédentes, comme étant la date limite. Je vous ai remis un premier dossier concernant les candidats. Et il reste encore près de deux mois pour établir le mandat. Etant donné les circonstances particulières de ces propositions, le Saint Père peut facilement alléger la procédure pour que le mandat nous soit communiqué à la mi-juin. Si la réponse était négative,

je me verrais en conscience obligé de procéder à la consécration, m'appuyant sur l'agrément donné par le Saint-Siège dans le protocole pour la consécration d'un évêque membre de la Fraternité ».

L'archevêque fait état des réticences romaines exprimées tant oralement que par écrit, qui contrastent avec l'attente des prêtres et des fidèles qui ne comprendraient pas un nouveau délai, qui vivent dans l'attente « d'avoir de vrais évêques catholiques leur transmettant la vraie foi et leur communiquant d'une manière certaine les grâces du salut auquel ils aspirent pour eux et pour leurs enfants ». Il conclut en exprimant « l'espoir que cette requête ne soulèvera pas un obstacle irréductible à la réconciliation en cours ».

Le jour même, le cardinal Ratzinger sursoit la publication du communiqué de presse et demande à Mgr Lefebvre de reconsidérer sa position, estimant que ses intentions concernant la consécration épiscopale d'un membre de la Fraternité le 30 juin sont en contraste très net avec ce qui a été accepté dans le protocole. Bref, il chicane et veut ignorer les demandes plusieurs fois exprimées d'assurer au fondateur d'Ecône une succession épiscopale. Celui-ci s'en retourne, déçu.

« ON VEUT NOUS MENER EN BATEAU »

Lors de la conférence de presse qu'il tiendra à Ecône le 15 juin, il révélera certains aspects des discussions de ces jours-là.

Mgr Lefebvre : « D'ici le 30 juin vous avez le temps de préparer, de faire une enquête et de me donner le mandat... »

Cardinal Ratzinger : « Ah ! non, non, non, c'est impossible ; le 30 juin, impossible. »

– Alors quand ? Le 15 août ? À la fin de l'année mariale ? Ah ! non, non, non, Monseigneur. Vous savez bien, le 15 août à Rome il n'y a plus personne. Du 15 juillet au 15 septembre ce sont les vacances, il ne faut pas compter sur le 15 août, ce n'est pas possible.

– Alors disons le 1^{er} novembre, la Toussaint ?

– Ah ! je ne sais pas, je ne peux pas vous le dire.

– Pour Noël ?

– Je ne peux pas vous le dire ».

Le sentiment général, dira Mgr Lefebvre, est qu'on veut « le mener en bateau ». Il perd confiance et ne croit plus aux promesses et aux assurances de ses interlocuteurs... Il a aussi l'impression qu'on abuse de ses forces, alors que les préparatifs vont bon train à Ecône.

DE NOUVELLES EXIGENCES DE ROME

Le 17 mai, le cardinal Ratzinger remet à l'abbé Emmanuel du Chalard, intermédiaire sur place de Mgr Lefebvre, un projet de lettre « plus conforme aux exigences du style de la Curie romaine ».

En fait, la lettre que l'archevêque a adressée au pape Jean-Paul II le 5 mai ne suffit plus. Il faut encore qu'il « demande humblement pardon de tout ce qui, malgré [sa] bonne foi, a pu causer du chagrin au Vicaire du Christ ». Il doit surtout se contenter de suggérer, « sans

exiger aucune date » (« *senza esigere alcuna data* »), qu'un évêque soit sacré pour lui succéder. Voici les termes mêmes de la lettre définitive qu'il est prié d'envoyer au Saint Père : « Je sais bien que la régularisation canonique de la Fraternité ne prévoira pas, parce qu'elle n'est pas nécessaire en elle-même, l'ordination d'un évêque qui puisse prendre ma place. Cependant, en raison surtout de la nécessité pratique d'un évêque qui célèbre les fonctions pontificales selon les rites antérieurs à la réforme liturgique, je serais très heureux si Votre Sainteté nommait un évêque qui, en ce sens, pourrait me succéder ». La lettre doit être humble et sans condition, de sorte que le pape puisse plus facilement accorder ce qui lui est demandé. Une nouvelle fois, ce qui a été accordé du bout des doigts n'en finit plus de faire l'objet de chicane et d'atermoiement.

De plus, l'abbé du Chalard ayant confirmé l'intention du fondateur d'Ecône de sacrer trois évêques au 30 juin, le cardinal lui demande de transmettre une invitation à revenir à Rome. Une nouvelle rencontre est alors prévue pour le 24 mai.

DANS L'ATTENTE DU RETOUR DE ROME À LA TRADITION

Depuis Ecône, Mgr Lefebvre prépare une lettre au pape. Il y dresse le constat « qu'une grave difficulté surgit à l'occasion de l'épiscopat accordé à la Fraternité pour me succéder dans ma fonction épiscopale ». Il comprend que, du côté du Saint-Siège, la question de l'épiscopat est « source d'appréhensions et de soucis », « qui provoquent des délais, des réponses évasives (...) depuis plus d'un an ». Tout est prêt pour le 30 juin, date ultime : « Les accords sont signés, les noms des candidats sont proposés. Si le cardinal Ratzinger a un emploi du temps trop chargé pour préparer les mandats, le cardinal Gagnon pourrait peut-être s'en charger. Très Saint Père, veuillez mettre un terme à ce douloureux problème... »

Une fois encore, le prélat explique comment le nouveau serait obtenu si le pape donnait à l'Eglise « des évêques libres de faire revivre la foi et la vertu chrétienne par les moyens que Notre-Seigneur a confiés à son Eglise pour la sanctification des prêtres et des fidèles. Seul, un milieu entièrement dégagé des erreurs modernes et des mœurs modernes peut permettre ce nouveau ». Il ne tient qu'au pape de développer, par ses décisions, un tel milieu rénové. Ce serait le moyen de procurer à l'Eglise, avec la grâce de Dieu « une nouvelle jeunesse » qui « transformera la société païenne en société chrétienne ».

RETOUR AU PALAIS DU SAINT-OFFICE

Le 24 mai, Mgr Lefebvre est à Rome où il rencontre le cardinal Ratzinger et ses secrétaires. Il lui remet sa lettre au pape et une autre lettre, celle-ci adressée au cardinal, rédigée le jour-même. Dans ce courrier daté du 24 mai, il revient sur ce qu'il lui écrivait le 6 mai, au lendemain de la signature qu'il avait apposée à la déclaration doctrinale. « A la réflexion, lui confie-t-il, il nous apparaît clairement que le but des colloques et de la réconciliation est de nous réintégrer dans l'Eglise conciliaire, l'unique Eglise à laquelle vous nous faisiez allusion dans les entretiens ». Il y a méprise, puisque « nous pensions que vous nous donne-

riez les moyens de continuer et de développer les œuvres de la Tradition, spécialement en me donnant quelques coadjuteurs, au moins trois, et en donnant aussi dans l'organisme romain une majorité à la Tradition ». Car il s'agit toujours de se maintenir « en dehors de toute influence progressiste et conciliaire ». Mgr Lefebvre n'a pas varié sur ce point. Dès le début des négociations, un an plus tôt, il avait cru pouvoir travailler officiellement en étant reconnu tel quel, sans avoir à adopter les nouveautés de Vatican II.

Enfin, Mgr Lefebvre reprend les choses en main : « C'est pourquoi, à notre grand regret, nous nous voyons obligés de vous demander qu'avant la date du 1er juin vous nous indiquiez clairement quelle sont les intentions du Saint-Siège sur ces deux points : consécration des trois évêques postulés pour le 30 juin et majorité des membres de la Tradition dans la Commission romaine. Sans réponse sur ces requêtes, je procéderai à la publication des noms des candidats que je consacrerai le 30 juin avec le concours de S. Exc. Mgr de Castro Mayer. Ma santé, les nécessités apostoliques pour la croissance de nos œuvres, ne permettent plus de délais supplémentaires ».

Au cours de l'entretien, le cardinal fait allusion à la date du 15 août, sans répondre aux autres problèmes en suspens. Une semaine plus tard, Mgr Lefebvre est au Pointet, près de Vichy, pour informer les responsables des différentes communautés et leur exposer les tenants et aboutissants de ce que Rome appelle une « réconciliation ». Il parle de sacrer désormais quatre évêques et de la promesse de Mgr de Castro Mayer de venir à Ecône pour l'assister dans cet acte si important.

Le même jour, 30 mai, le cardinal Ratzinger écrit à Mgr Lefebvre pour lui faire part de la réponse de Jean-Paul II à sa lettre du 20 mai et de la sienne à sa lettre du 24 mai. Sur la question de la Commission romaine, il est répondu qu'il convient de s'en tenir aux termes – pourtant vagues – du protocole et que le Saint-Père saura nommer les personnes qu'il faut. Sur la question de la consécration épiscopale, il est répondu que le pape est disposé à nommer un évêque membre de la Fraternité, « et à faire accélérer le processus habituel de nomination, de manière à ce que la consécration puisse avoir lieu pour la clôture de l'Année Mariale le 15 août prochain ». Le cardinal Ratzinger demande enfin à Mgr Lefebvre de renoncer à ordonner trois évêques le 30 juin, bien qu'il l'ait déjà publiquement annoncé. C'est la première fois que Rome propose une date précise, après avoir expliqué qu'au 15 août, en pleines vacances, c'était impossible. Mais il est trop tard. Mgr Lefebvre est fatigué de tant d'atermoiement et d'obtenir si peu après tant d'efforts. Cela fait déjà plusieurs semaines que le lien de confiance ne tient qu'à un fil.

LA RUPTURE

Mgr Lefebvre tire les conséquences immédiatement du courrier du cardinal Ratzinger. Le 2 juin, il écrit au Saint-Père une lettre dans laquelle il se déclare convaincu, au terme des échanges qui se sont toujours passés « dans une atmosphère de courtoisie et de charité », que « le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé ».

Il rappelle le bien-fondé de son entreprise, qui demeure

AOÛT 2018

		PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19 <i>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</i>	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE Pas de Messe	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR <i>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</i>
Me 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Machabées, Martyrs			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Romanens
Je 2	Saint Alphonse-Marie de Liguori, Ev. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Saint Etienne I ^{er} , Pape et Martyr	7h15 Messe lue		
Ve 3	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		
Sa 4	Saint Dominique, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois		M. l'abbé Carlhian 17h00 Rosaire, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	17h30 Rosaire, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction M. l'abbé Romanens
Di 5	11 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis <i>confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	M. l'abbé Carlhian 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Romanens
Lu 6	Transfiguration de Notre-Seigneur (II ^e cl.) Mémoire des Saints Sixte II et ses compagnons, MM.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 7	Saint Gaëtan de Thienne, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Donat, Evêque et Martyr	7h15 Messe lue		
Me 8	Saint Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars (III ^e cl.) Mémoire des Saints Cyriaque et ses compagnons, MM.		Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 9	Vigile de Saint Laurent, Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Saint Romain, Martyr	7h15 Messe lue		
Ve 10	Saint Laurent, Diacre et Martyr (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 11	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Tiburce et Suzanne, Martyrs			
Di 12	12 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis <i>confessions</i> 18h00 Vêpres devant le Saint-Sacrement et Salut	Prêtre de Menzingen 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Carlhian
Lu 13	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des SS Hippolyte et Cassien, MM.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 14	Vigile de l'Assomption (II ^e cl.) Mémoire de Saint Eusèbe, Confesseur	7h15 Messe lue		
Me 15	Assomption de la Très Sainte Vierge (I ^e cl.) Fête d'obligation	9h00 <i>Confessions</i> 9h30 Bénédiction des herbes puis Grand-Messe suivie de la procession et du renouvellement du vœu de Louis XIII Apéritif après la procession 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Pas de Messe	9h00 Chapelet 9h30 Bénédiction des herbes puis Grand-Messe suivie de la procession et du renouvellement du vœu de Louis XIII M. l'abbé Carlhian

Je 16	Saint Joachim, Père de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 17	Saint Hyacinthe, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 18	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Agapit, Martyr	7h15 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Carlhian
Di 19	13 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 18h00 Vêpres devant le Saint-Sacrement et Salut	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 20	Saint Bernard, Abbé et Docteur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 21	Sainte Jeanne de Chantal, Veuve (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Me 22	Fête du Cœur Immaculé de Marie (II ^e cl.) Mém. des SS. Timothée, Hippolyte et Symphonien, MM.		Pas de Messe		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Romanens
Je 23	Saint Philippe Beniti, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 24	Saint Barthélemy, Apôtre (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 25	Saint Louis, Roi de France, Confesseur (III ^e cl.)				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Romanens
Di 26	14 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 27	Saint Joseph Calasanz, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ma 28	Saint Augustin, Evêque et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Hermès, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 29	Décollation de Saint Jean-Baptiste (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Sabine, Martyre <i>Strasbourg : Dédicace de la Cathédrale (1^{er} cl.)</i>		Pas de Messe		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue de la Dédicace
Je 30	Sainte Rose de Lima, Vierge (III ^e cl.) Mémoire des Saints Félix et Adauctus, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 31	Saint Raymond Nonnat, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Sa 1^{er}	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Gilles, Abbé et des douze Frères Martyrs de Bénévent <i>Strasbourg : Décollation de St Jean-Baptiste (III^e cl.)</i> 1^{er} samedi du mois		17h00 Rosaire, confessions 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 Rosaire, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 2	15 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe

visiblement incompris de la part des autorités romaines : « si tout chrétien est autorisé à demander aux autorités compétentes de l'Eglise qu'on lui garde la foi de son baptême, que dire des prêtres, des religieux, des religieuses ? ». Or, « c'est pour garder intacte la foi de notre baptême que nous avons dû nous opposer à l'esprit de Vatican II et aux réformes qu'il a inspirées. Le faux œcuménisme, qui est à l'origine de toutes les innovations du Concile, dans la liturgie, dans les relations nouvelles de l'Eglise et du monde, dans la conception de l'Eglise elle-même, conduit l'Eglise à sa ruine et les catholiques à l'apostasie ».

Dès lors que nous sommes, explique Mgr Lefebvre, « radicalement opposés à cette destruction de notre foi, et résolus à demeurer dans la doctrine et la discipline traditionnelle de l'Eglise, spécialement en ce qui concerne la formation sacerdotale et la vie religieuse, nous éprouvons la nécessité absolue d'avoir des autorités ecclésiastiques qui épousent nos préoccupations et nous aident à nous prémunir contre l'esprit de Vatican II et l'esprit d'Assise ».

« C'est pourquoi nous demandons plusieurs évêques, choisis dans la Tradition, et la majorité des membres dans la Commission romaine, afin de nous protéger de toute compromission. Etant donné le refus de considérer nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition ».

« C'est pourquoi nous nous donnerons nous-mêmes les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée, assurés par la lettre de Son Eminence le cardinal Ratzinger datée du 30 mai, que la consécration épiscopale n'est pas contraire à la volonté du Saint-Siège, puisqu'elle est accordée pour le 15 août. Nous continuerons de prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique et retrouve sa Tradition bimillénaire. Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Eglise retrouvera une nouvelle jeunesse ».

L'INTERVENTION DU PAPE JEAN-PAUL II

La réaction romaine est semblable à celle des années 1975-1976, lorsque le pape Paul VI se décidait à prendre lui-même la plume. Le 9 juin, Jean-Paul II adresse à Mgr Lefebvre une lettre solennelle. Il revient aux solutions auxquelles avait abouti l'accord du 5 mai : « elles permettaient à la Fraternité Saint-Pie X d'exister et d'œuvrer dans l'Eglise en pleine communion avec le Souverain Pontife, gardien de l'unité dans la Vérité. Pour sa part, le Siège Apostolique ne poursuivait qu'un seul but dans ces conversations avec vous : favoriser et sauvegarder cette unité dans l'obéissance à la Révélation divine, traduite et interprétée par le Magistère de l'Eglise, notamment dans les vingt et un Conciles œcuméniques, de Nicée à Vatican II ».

Le problème doctrinal soulevé par Vatican II, concile atypique parce que pastoral, est évacué. Si le Saint Père avait pour intention de ramener le prélat français à l'obéissance à Vatican II, il ne pouvait que se méprendre. Dès lors, les demandes de l'archevêque au sujet des ordinations épiscopales ne pourront apparaître « que comme un acte schismatique dont les conséquences théologiques et

canoniques inévitables vous sont connues. Je vous invite ardemment au retour, dans l'humilité, à la pleine obéissance au Vicaire du Christ. » L'incompréhension est totale et les tensions ressurgissent, désormais médiatisées pour prendre un tour plus dramatique à mesure qu'approchent les sacres du 30 juin 1988.

L'OPÉRATION SURVIE DE LA TRADITION

Mgr Lefebvre tient une conférence de presse le 15 juin à Ecône, à laquelle répond le lendemain une Note d'information du Saint-Siège, et le 17 une monition canonique du cardinal Bernardin Gantin, alors Préfet de la Congrégation des évêques.

Devant les journalistes, le prélat livre de nombreux détails des discussions orales qui ont eu lieu à Rome. Par exemple il a été question de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Le cardinal Ratzinger explique à son interlocuteur, stupéfait, que désormais il faudra qu'une messe nouvelle y soit régulièrement célébrée, tous les dimanches.

Mgr Lefebvre distribue aux journalistes une courte présentation de chacun des prêtres qu'il a choisis pour assurer la pérennité de la Tradition, spécialement en dispensant les sacrements de confirmation et d'ordre. Il s'agit des abbés Bernard Tissier de Mallerais, un Français ordonné en 1975, Richard Williamson, un Anglais ordonné en 1976, Alfonso de Galarreta, un Espagnol ordonné en 1980, et Bernard Fellay, un Suisse ordonné six ans plus tôt.

LES RAISONS D'UN ÉCHEC

Le 19 juin, un communiqué du prélat français revient sur les raisons de l'échec des pourparlers. Il explique avoir entretenu « un certain espoir que, l'auto-démolition de l'Eglise s'accéléralant, on finisse par nous regarder avec bienveillance ». La lettre du 28 juillet 1987 du cardinal Ratzinger semblait ouvrir « de nouveaux horizons ». Parce que Mgr Lefebvre avait annoncé qu'il allait se donner des successeurs, subitement il semblait que « Rome nous regardait d'un œil plus favorable ».

En effet, dans la proposition romaine initiale, « il n'est plus question de document doctrinal à signer, plus question de demande de pardon, mais un visiteur était enfin annoncé, la société pourrait être reconnue, la liturgie serait celle d'avant le Concile, les séminaristes demeureraient dans le même esprit !... Nous avons accepté alors d'entrer dans ce nouveau dialogue, mais à la condition que notre identité soit bien protégée contre les influences libérales par des évêques pris dans la Tradition, et par une majorité de membres dans la Commission romaine pour la Tradition. Or, après la visite du cardinal Gagnon, dont nous ne savons toujours rien, les déceptions se sont accumulées ».

La déception est venue du texte doctrinal qu'il fallut soudainement signer, de la sous-représentation dans l'organisme chargé de la Tradition à Rome, de l'absence de date pour le sacre épiscopal d'un prêtre de la Fraternité, accordé in extremis. Surtout, le cardinal Ratzinger ne cessait d'insister sur la nécessité d'appartenir à l'unique Eglise, celle de Vatican II, et donc de suggérer que la réconciliation en cours n'était qu'une étape avant d'admettre

tout le Concile, ses réformes, son esprit, ses nouveautés... Malgré cela, Mgr Lefebvre a signé le protocole du 5 mai, voulant bien faire confiance au vu des avancées substantielles accordées (liturgie, statut canonique, formation et ordination des candidats, succession dans l'épiscopat).

La date de la consécration épiscopale faisant tant de problème, comme on l'a vu, les nouvelles exigences de Rome – le projet de lettre définitive que lui dictait pratiquement le cardinal Ratzinger le 17 mai – achevèrent de l'éclairer.

Bien qu'il ait obtenu à force d'insistance et d'obstination une date pour un sacre (le 15 août), il doit reconnaître que « le climat n'est plus du tout à la collaboration fraternelle et à une pure et simple reconnaissance de la Fraternité. Pour Rome le but des colloques est la réconciliation, comme le dit le cardinal Gagnon, dans un entretien accordé au journal italien *L'Avvenire*, c'est-à-dire le retour de la brebis égarée dans la bergerie. C'est ce que j'exprime dans la lettre au Pape du 2 juin : « Le but des colloques n'est pas le même pour vous que pour nous. »

Le prélat octogénaire achève le communiqué : « La Rome actuelle conciliaire et moderniste ne pourra jamais tolérer l'existence d'un vigoureux rameau de l'Eglise catholique qui la condamne par sa vitalité. Il faudra donc encore attendre quelques années sans doute pour que Rome retrouve sa Tradition bimillénaire. Pour nous, nous continuons à faire la preuve, avec la grâce de Dieu, que cette Tradition est la seule source de sanctification et de salut pour les âmes, et la seule possibilité de renouveau pour l'Eglise ».

UNE EGLISE PARALLÈLE ?

Evidemment, la grosse presse crie au schisme et reprend les objurgations de Rome pour que Mgr Lefebvre renonce à sacrer. Celui-ci est habité par une sérénité retrouvée et la certitude d'accomplir la volonté signifiée de Dieu. L'adhésion des fidèles et du clergé vient confirmer sa mâle assurance.

Il faut cependant répondre aux objections et aux accusations qui se répandent. Sur le protocole d'accord, jamais Mgr Lefebvre ne regrettera ou ne remettra en cause le contenu du texte doctrinal qu'il a signé. Lors de la conférence de presse du 15 juin, il déclare que l'article 3 « nous a satisfait ». En affirmant que certains aspects « enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit » étaient « difficilement conciliables avec la Tradition », « en quelque sorte on nous donnait satisfaction sur ces points-là. Cela nous permettait de discuter des points dans le Concile, dans la liturgie, et dans le Droit canon. C'est ce qui nous a permis de signer ce protocole doctrinal, sans quoi nous ne l'aurions pas signé ».

Sur l'accusation de constituer une Eglise parallèle, accusation plusieurs fois formulée par le cardinal Ratzinger pour faire plier l'archevêque, celui-ci répond en balayant l'objection à sa racine : « Eminence ce n'est pas nous qui faisons une Eglise parallèle puisque nous continuons l'Eglise de toujours. Mais c'est vous qui faites l'Eglise parallèle en ayant inventé "l'Eglise du Concile", celle que le cardinal Benelli a appelé "l'Eglise conciliaire". C'est vous qui

avez inventé une église nouvelle, pas nous, c'est vous qui avez fait de nouveaux catéchismes, de nouveaux sacrements, une nouvelle messe, une nouvelle liturgie, ce n'est pas nous. Nous, nous continuons ce qui a été fait auparavant. Ce n'est pas nous qui faisons une nouvelle Eglise ».

Surtout, la force de la légitimité des sacres, outre les circonstances extraordinaires et l'état de nécessité dans lequel se trouve l'Eglise, réside dans le fait que Mgr Lefebvre distingue bien entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction. Il donne des évêques à l'Eglise pour continuer le sacerdoce et la dispensation des sacrements en toute sûreté de doctrine et d'orthodoxie, mais ces évêques n'ont aucune pouvoir de gouvernement, aucune juridiction propre. Il ne s'agit pas de fonder une hiérarchie parallèle, de se substituer à la juridiction ordinaire ou d'attribuer des territoires à l'apostolat des quatre évêques qu'il sacre le 30 juin 1988. Il s'agit de donner les moyens à la Tradition de continuer, de survivre.

Mais cette Tradition n'est pas bâtie dans les nuées. Elle est ancrée dans les réalités qui existent visiblement dans l'Eglise visible, celle de la terre. A commencer par cette société fondée légitimement et abusivement supprimée qu'est la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

DES ÉVÊQUES AUXILIAIRES, PAS DES FRANCS-TIREURS

Les évêques sacrés par Mgr Lefebvre sont catholiques parce qu'ils sont auxiliaires de la Fraternité. Autrement ils ne seraient que des vagabonds, à l'instar de ces évêques des milieux sédévacantistes, sacrés sans véritable nécessité, éparpillés et formant une stérile coterie.

Afin de bien faire comprendre que les évêques qu'il va sacrer n'auront pas de pouvoir de gouvernement, Mgr Lefebvre insiste sur le rôle du Supérieur général de la Fraternité auquel ils restent soumis. A la fin de la conférence de presse qu'il tient à Ecône le 15 juin, il explique ainsi que « celui qui aura donc en principe la responsabilité des relations avec Rome lorsque je disparaîtrai, ce sera le Supérieur général de la Fraternité, M. l'abbé Schmidberger, qui a encore six années de supériorat général à accomplir. C'est lui qui, éventuellement, aura désormais les contacts avec Rome pour continuer les colloques, s'ils continuent ou si le contact est maintenu – ce qui est peu probable pendant quelque temps puisque dans *L'Osservatore Romano* va sans doute titrer : « Schisme de Mgr Lefebvre, excommunication... » Pendant X années, peut-être deux ans, trois ans, je n'en sais rien, cela va être la séparation ». Séparation sans rupture, afin d'organiser la Tradition après sa mort, qui surviendra moins de deux ans plus tard, le 25 mars 1991.

Le fondateur de la Fraternité entrevoit donc une pause dans les contacts et les colloques avec Rome, mais fort brève. Il se montre quelque peu optimiste, puisqu'il faudra attendre une douzaine d'années pour que Rome se tourne à nouveau vers la Fraternité. Le cardinal Darío Castrillón Hoyos, président de la commission pontificale *Ecclesia Dei* à partir de l'an 2000, constatera que les sacres épiscopaux, bien loin de provoquer la ruine annoncée de l'œuvre de Mgr Lefebvre, avaient providentiellement permis son développement dans un milieu préservé des erreurs et des

mœurs modernes.

En un mot, ces sacres serviront à édifier, à construire l'Eglise, contrairement à « ceux qui la démolissent » en répandant des idées condamnées par le magistère constant des pontifes romains : « Voilà le fond de ces événements que nous allons vivre (...), et il y aura un monde fou à la cérémonie du 30 juin pour la consécration de ces quatre jeunes évêques qui seront au service de la Fraternité ».

AU SERVICE DE LA FRATERNITÉ

Le 4 juillet 1988, juste après les sacres, Mgr Lefebvre revient sur le rôle et la place des évêques. A Ecône, devant les supérieurs de districts et de séminaires réunis autour de lui, il leur tient ce discours : « Les statuts de la Fraternité demeurent la règle de notre mission providentielle. Les sacres épiscopaux ne supplantent pas la structure de la Fraternité. Il est entendu, et les évêques le comprennent bien, qu'ils ne sont que des auxiliaires de la Fraternité, qu'ils ne peuvent supplanter la hiérarchie de la Fraternité, qu'ils n'ont aucune juridiction propre en tant qu'évêques. Même si on trouve parfois des supérieurs généraux évêques, ce n'est pas la norme. Les évêques sont consacrés au service de la Fraternité et les groupes normalement unis à elle, selon le critère que Rome acceptait de retenir, à savoir pour les confirmations et les ordinations. C'est le Supérieur général qui prendra la responsabilité d'ordonner des candidats venant de l'extérieur de la Fraternité, de sociétés constituées, dans la mesure où leurs Constitutions seraient normalement dignes d'être approuvées par l'Eglise. Les supérieurs de districts et de maisons autonomes organisent les confirmations. La juridiction est donnée aux évêques par le cas de nécessité où se trouvent les fidèles ».

Précisons que cette juridiction n'est rien d'autre que la suppléance par l'Eglise à l'absence de juridiction ordinaire ou déléguée, et ce en vue d'assurer la validité des sacrements dans des circonstances extraordinaires. Il ne s'agit nullement de s'attribuer une juridiction propre.

Le même jour, Mgr Lefebvre revient sur l'organisation qu'il entend laisser : « C'est le Supérieur général qui entretient les liens avec Rome et, en un mot, prend la responsabilité de la Tradition, car c'est la structure de la Fraternité qui existe aux yeux de l'Eglise. Nous n'avons jamais voulu d'une organisation de la Tradition ni d'une présidence d'une telle association ; mais il n'en reste pas moins que *de facto* la Fraternité est la colonne vertébrale de la Tradition, son instrument providentiel, sur lequel doivent s'appuyer toutes les initiatives de tradition. Les évêques n'ont aucune juridiction territoriale, mais pour des raisons pratiques, ils exerceront le plus souvent leur ministère respectivement dans les pays de langue française, anglaise, allemande et espagnole ». Il s'agit de répondre aux besoins de l'apostolat, auxquels l'ancien missionnaire ne peut plus faire face.

PAS DE SCHISME NI DE RUPTURE AVEC LA ROME CATHOLIQUE

Les sacres de 1988 ont été bien pensés. Ils répondent à une situation extraordinaire. Ils ne sont pas le fruit d'une sédition, mais un acte pour assurer l'ordre alors que l'anar-

chie se répand. L'archevêque l'explique très bien au cours de la conférence de presse. L'esprit d'Assise, « les idées modernes et modernistes qui sont passées à travers le Concile » et qui corrompent la foi, justifient un tel acte, malgré les sanctions apparentes. Jamais Mgr Lefebvre ne fera schisme avec le successeur de Pierre. Mais avec le pape moderniste, à savoir « avec les idées qu'il répand partout, les idées de la Révolution, les idées modernes, oui ». Et d'insister : « Nous n'avons personnellement aucune intention de rupture avec Rome. Nous voulons être unis à la Rome de toujours et nous sommes persuadés d'être unis à la Rome de toujours, parce que dans nos séminaires, dans nos prédications, dans toute notre vie et la vie des chrétiens qui nous suivent, nous continuons la vie traditionnelle comme elle l'était avant le concile Vatican II et qu'elle a été vécue pendant vingt siècles. Alors, je ne vois pas pourquoi nous serions en rupture avec Rome parce que nous faisons ce que Rome elle-même a conseillé de faire pendant vingt siècles. Cela n'est pas possible ».

D'ailleurs, l'infraction à une loi ecclésiastique de nature disciplinaire ne saurait constituer un schisme, c'est-à-dire un péché contre l'unité de l'Eglise. Il ne s'agit pas de fonder une « petite Eglise » qui ne reconnaîtrait pas le fondement pétrinien de l'institution fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ et s'en séparerait formellement. Les lois de l'Eglise ne sauraient servir à sa destruction alors que les erreurs corrompent partout la foi et les mœurs. Face à un tel enjeu, le télégramme du cardinal Ratzinger du 29 juin, enjoignant le prélat d'Ecône à « partir dès aujourd'hui pour Rome sans procéder aux ordinations épiscopales », apparaît bien futile.

LE MANDAT DE L'EGLISE

Lors de la cérémonie historique du 30 juin, Mgr Lefebvre lit un mandat où il explique que le modernisme des autorités de l'Eglise rend nulles les peines et les censures qu'il pourrait encourir. Par contre, c'est l'Eglise romaine elle-même, « toujours fidèle aux saintes traditions reçues des Apôtres », qui « nous commande de transmettre fidèlement ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – à tous les hommes pour le salut de leurs âmes ».

L'archevêque invoque le salut des âmes pour remonter à l'intention du législateur, qui ne peut vouloir que les lois ecclésiastiques soient utilisées au détriment de la foi. Il s'agit d'un acte d'*épikie*, qui relève de la vertu de justice dans des cas exceptionnels, où seule une sagesse plus haute est capable d'éclairer l'esprit de la loi pour ne pas s'arrêter à la lettre. Cet esprit, c'est que dans l'Eglise la Loi suprême est le salut des âmes (*salus animarum suprema lex*). Quant au discernement nécessaire, il suppose une *perspicacité* toute spéciale qui relève de la vertu de prudence. Telles sont les qualités qui brillent tout particulièrement chez cet homme confronté à une situation extraordinaire – *vir prudens ac justus*.

Ce que l'Eglise commande – l'Eglise que Mgr Lefebvre qualifie souvent « de toujours », pour désigner l'Eglise romaine fidèle à ses traditions, par opposition à l'Eglise conciliaire imbue des nouveautés destructrices de la foi –, oblige en conscience l'archevêque : « C'est pourquoi, ayant

... suite en bas de la page 12



Le prieuré de Mulhouse organise...

TRANSPORT

En mini-bus de location 9 places

LOGEMENT

Hôtel Acadia à Lourdes, en pension complète

FORMULE 220 €

Départ : vendredi 26 matin
Retour : mardi 30 matin

FORMULE 180 €

Départ : vendredi 26 soir
Retour : lundi 29 minuit

SE SIGNALER RAPIDEMENT AUPRÈS DE :

Emmanuel Miesch, 06 79 19 16 60

Sauf du 11 au 26 août, Abbé Romanens, 06 82 64 82 16

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Mercredi 15 août**

- Mulhouse
- 9h30 : Grand-Messe, procession de l'Assomption et vin d'honneur
- Colmar
- 9h30 : Grand-Messe et procession de l'Assomption
- Cravanche : Pas d'office

Lundi 11 septembre

- Mulhouse : jour de rentrée à l'école N-D de la Sainte-Espérance

Jeudi 20 septembre

- Mulhouse : Adoration perpétuelle

Dimanche 30 septembre

- Pèlerinage du doyenné de Strasbourg à Domrémy

RETRAITES SPIRITUELLES

- 28 juillet-2 août : Retraite de vie chrétienne, Le Moulin du Pin.
- 31 juillet-30 août : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- 6-11 août : St-Ignace Dames, Pointet.
- 6-11 août : St-Ignace Dames, Bitche.
- 6-11 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- 20-25 août : St-Ignace Dames, Gastines.
- 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Enney.
- 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- 20-25 août : Retraite « A Jésus par Marie », Le Moulin du Pin.

- 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- 10-15 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- 10-15 septembre : Retraite carmélitaine, Gastines.
- 24-29 septembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- 24-29 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.
- 8-13 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- 8-13 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.
- 12-17 octobre : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- 22-27 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- 22-27 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.
- 29 octobre-3 novembre : St-Ignace Dames, Caussade.
- 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.
- 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Enney.
- 5-10 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.
- 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- 19-24 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- 19-24 novembre : Retraite Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.
- 26 novembre-1^{er} décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- 3-6 décembre : St-Ignace Foyers, Enney.
- 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

- 3-8 décembre : Retraite monfortaine, Le Moulin du Pin.
- 10-15 décembre : St-Ignace Dames, Pointet.
- 17-22 décembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Enney.
- 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

CARNET PAROISSIAL*Ont contracté mariage devant l'Eglise*

- M. Louis Remy et Mlle Johanna Santiago, le 29 juillet 2018 à Mulhouse

*Nous prions pour nos défunts du mois d'août***À Mulhouse**

- M. Guy Jean Fehlmann, † 2011 à 63 ans

À Colmar

- Mlle Marie Wisson, † 1990 à 85 ans
- M. Jean-Luc Knittel, † 1995 à 25 ans
- M. Raymond Lerdung, † 2006 à 62 ans
- Mme Marie-Nicole Edel, † 2007 à 75 ans

VOTRE AIDE... MERCI !**Quête mensuelle (Juin)**

- Mulhouse: **459 €** (Prieuré)
- Cravanche : **129 €** (fleurs)
- Colmar : **493 €** (Oratoire)

Quête mensuelle (Juillet)

- Cravanche : **85 €** (fleurs)

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

- Pour réparer les blasphèmes contre le Cœur Immaculé de Marie

Rosaire Vivant :

- Pour la fidélité des catholiques aux promesses de leur baptême

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes

HONORAIRES

- Messe : 17 €
- Neuvaine : 170 €
- Trentain : 680 €

RETRAITES SPIRITUELLES DE VOS PRÊTRES

M. l'abbé Romanens fera sa retraite spirituelle annuelle du 27 août au 1^{er} septembre 2018 au Pointet.

M. l'abbé Carlhian fera sa retraite spirituelle annuelle du 3 au 8 septembre 2018 à Ecône.

Ils se recommandent à vos charitables prières.

... suite et fin de l'article : « Il y a trente ans, l'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres »

pitié de cette foule, j'ai le très grave devoir de transmettre ma grâce épiscopale à ces chers prêtres, afin qu'eux-mêmes puissent conférer la grâce sacerdotale à de nombreux et saints clercs formés selon les saintes traditions de l'Eglise catholique ».

Finalement, en ce 30 juin, Mgr Lefebvre accomplit un acte héroïque dans la plus pure continuité de ce qu'il écrivait le 4 juillet 1984, où en quelques lignes il livrait l'esprit qui l'animait : « C'est pourquoi je m'entête, et si vous voulez connaître la raison profonde de cet entêtement, la voici. Je veux qu'à l'heure de ma mort, lorsque Notre-Seigneur me demandera : "Qu'as-tu fait de ton épiscopat, qu'as-tu fait de ta grâce épiscopale et sacerdotale ?" je n'entende pas de sa bouche ces mots terribles : "Tu as contribué à détruire l'Eglise avec les autres" ».

Face au grave devoir de l'heure présente, Mgr Lefebvre ne s'est pas dérobé.

Abbé Christian Thouvenot